



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 mai 2018

sous la Présidence de Madame Lena Lio

**Préavis N° 08-2018 Préavis 08-2018 Conservation des ouvrages d'art -
Phase 2 - Crédit demandé CHF 900'000.00**

Le Conseil communal de Pully

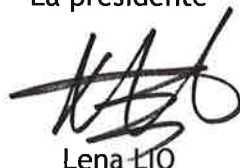
vu le préavis municipal N° 08-2018 du 18 avril 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 900'000.00 TTC afin de couvrir les frais nécessaires aux études et aux travaux à mener sur les ouvrages d'art faisant l'objet de ce préavis, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum, déduction faite d'une éventuelle subvention du Canton, et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Lena LIO



Le secrétaire



Bernard MONTAVON

Pully, le 4 juin 2018